

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE L'ASSOCIATION APNM-Marine
DU JEUDI 24 MAI 2018

A 12H30 A L'ECOLE MILITAIRE (PARIS)

Visio diffusée en temps réel sur la chaîne Youtube APNM-Marine

Le MT Michaël Berben, élu par les coprésidents pour la présider, ouvre la séance à 12h30.

1. Rapport moral

APNM-Marine a été créée le 27 novembre 2015 et après un peu plus de deux d'existence et beaucoup d'implication et de travail, nous devons faire le constat de tout ce qui a été fait et réfléchir aux grandes orientations à prendre. Saluons l'implication exceptionnelle et le travail de toute l'équipe qui s'est mise bénévolement au service de notre APNM.

Citons les principales réalisations de ces deux premières années d'activités :

- consolidation des outils de communication Intradef et Internet de manière à diffuser les informations sur nos travaux ;
- reconnaissance de l'existence et du rôle des APNM par les parlementaires (audition par la commission de la défense et articles/interviews dans les médias ;
- affirmation de la personnalité juridique d'APNM-Marine qui a pu mener une procédure devant le Conseil d'Etat, et faire annuler des articles d'un arrêté ministériel, afin de préserver l'anonymat des adhérents d'APNM ;
- création et participation à l'UNION-APNM avec des projets communs comme pour le centre social du Val de Grâce ou une demande de rencontre auprès du Haut-Commissaire en charge de la réforme des retraites.

A l'inverse, certaines préoccupations demeurent et nous avons le devoir de tenter d'y apporter des réponses :

- la difficulté à susciter des adhésions, en particulier dans les catégories OM/OMS et QMM, nous empêchant d'atteindre les taux réglementaires de représentativité ;
- le manque d'information des marins et de soutien de l'institution ;
- l'absence de relation avec la DRHMD qui semble ne s'intéresser plus qu'aux APNM représentatives ;
- le besoin d'apporter aux marins des conseils et un service comme par exemple une protection juridique professionnelle sur laquelle nous travaillons avec l'UNION-APNM.

Décision N°1

Grâce au vote électronique proposé à l'ensemble des adhérents,
le rapport moral est approuvé.

2. Point de situation sur les procédures juridiques en cours :

- suite à l'arrêté du 21 octobre 2016 portant gravement atteinte à l'anonymat des membres d'APNM, nous avons déposé dans les deux mois suivant sa publication une requête pour « excès de pouvoir » devant le conseil d'État, afin d'annuler cet arrêté ;
- Grâce au travail remarquable du cabinet BARTHELEMY MATUCHANSKY VEXLIARD & POUPOT, ce recours déposé auprès du Conseil d'Etat, a pu permettre l'annulation des articles concernés (décision du Conseil d'Etat 406742 rendue publique le 9 février 2018). Un remboursement des frais de justice d'un montant 2.000 € a été mis à la charge du ministère au profit d'APNPM- Marine et est en attente de versement.
- Un nouvel arrêté ministériel du 7 mars 2018, publié au JO le 18 mars 2018, redemande la transmission des listes nominatives des adhérents en semblant méconnaître la décision précitée du Conseil d'Etat. Compte tenu du délai de procédure à respecter (deux mois à compter de la date de parution au JO), le conseil d'administration, a autorisé la présidence collégiale à signer en date du 10 mai 2018 une nouvelle requête de demande d'annulation de ce nouvel arrêté qui sera approuvé par la présente assemblée générale.

Décision N°2

Grâce au vote électronique proposé à l'ensemble des adhérents,
l'engagement d'une nouvelle procédure juridique, dans les termes de la requête déposée le 15 mai 2018 devant le Conseil d'Etat et destinée à garantir l'anonymat des membres d'APNM, est approuvée.

Dans le cadre de cette procédure portée par la présidence collégiale, le CV Dominique de Lorgeril, coprésident du collège officiers qui en accepte la charge, est mandaté pour représenter l'association, signer tout document au nom de l'association et mener toute action nécessaire à la procédure.

Et de manière générale pour éviter tout retard de procédure, en cas d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs coprésidents, l'engagement d'un seul des trois coprésidents suffit à engager l'association sur le suivi du dossier.

3. Rapport financier

Le rapport financier sur l'activité de l'association est présenté par le MT Michaël Berben trésorier de l'association.

Situation des comptes au 16 mai 2018 :

Cotisations et renouvellements 2.087,69 €
(Chiffre non multiple de 10 à cause des adhésions PayPal à 9,41 €)
Dépenses : 179,78 €
Reliquat : 489,80 €

Détail des dépenses:

Fabrication des cartes de membres : 38,38 €
Enveloppes pré-timbrées : 90,00 €
Renouvellement nom de domaine apnm-marine.fr : 14,40 €
Fourniture de bureau pour classement : 37,00 €
Balance positive : 1978,13 €

En devis projet d'achat :

2000 flyers : 135 € HT

4 Kakémono : 288 € HT

Décision N°3

Grâce au vote électronique proposé à l'ensemble des adhérents,
le rapport financier est approuvé.

4. Élections des membres du Conseil d'Administration.

Conformément aux statuts les votes se font par collège. Deux officiers marinières quittant le conseil d'administration sont à remplacer parmi les quatre candidatures reçues :

- o MTE Emmanuelle Romano
- o SM Marie Aude Orama Pédupède
- o SM Charly Planchon
- o SM Cyrille Vanacker

Décision N°4

Grâce au vote électronique proposé à l'ensemble des adhérents,
le SM Marie Aude Orama Pédupède et le SM Charly Planchon
sont élus membres du Conseil d'Administration
en remplacement du MJ Brice Lecat et du MP Philippe Stano.

5. Vote pour le maintien au sein du conseil d'administration, du poste et des fonctions détenues en cas de changement de grade :

De manière à maintenir la stabilité du conseil d'administration et des fonctions exercées il est proposé la décision suivante :

Décision N°5

Grâce au vote électronique proposé à l'ensemble des adhérents,
la décision suivante est approuvée :
En cas de changement de grade ou de groupe de gardes au cours de son mandat,
un membre du conseil d'administration pourra, après approbation du conseil
d'administration, conserver son poste et ses fonctions jusqu'à la fin de son mandat.

Après un tour de table, le Président de séance clôt l'Assemblée Générale à 13h40.

La présidence collégiale d'APNM-Marine :

Fanny Morvan
Coprésidente Equipage

Michaël Berben
Coprésident Officiers Mariniers

Dominique de Lorgeril
Coprésident Officiers